

LE MADAWASKA

La Cle d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 18 OCTOBRE 1917

G.-E. DION, Administrateur.

Monseigneur Patrice Chiasson

A côté des ruines de ce qui fut autrefois, pendant huit ans, le florissant collège de Saint-Louis, dans la paroisse du même nom, comté de Kent au Nouveau-Brunswick,—institution fondée en 1874 par le très regretté Mgr M. F. Richard, P. D., et brutalement fermée en 1882 par l'autorité diocésaine—s'élève une des nombreuses écoles de cette belle paroisse acadienne.

Celui qui avait la direction de cette école en 1891, était un jeune homme de vingt-quatre ans porteur de deux diplômes d'enseignement dont l'un de l'école normale de Truro, N. E., et l'autre de celle de Frédéricion N. B.

Ce jeune homme, né le 10 décembre 1867, n'est autre que le révérend Père Patrice Chiasson récemment nommé par le Saint Siège au Vicariat Apostolique du Golfe Saint-Laurent.

Mgr Chiasson est originaire du Grand Etang, qui fait partie de la paroisse de Saint-Joseph-du-Moine, paroisse détachée de celle de Chéticamp, comté d'Inverness au Cap-Breton. En 1886, ses parents quittèrent le Grand Etang pour aller se fixer à Rogersville, dans le comté de Northumberland au Nouveau-Brunswick. Le fondateur de cette paroisse fut Mgr M. F. Richard qui en devint curé résidant en 1885, cure qu'il garda jusqu'à sa mort.

M. Olivier Chiasson, père du deuxième évêque acadien, fut baptisé à Chéticamp, C. B. le 30 janvier 1826 et était, par conséquent, âgé de soixante ans quand il alla s'établir à Rogersville avec sa famille. J'ignore s'il est encore de ce monde, mais s'il vit il aura ses quatre-vingt-douze ans révolus au mois de janvier prochain. Quant à Dame Angèle Haché Gallant, sa digne épouse, elle décéda à Rogersville le 21 août 1898.

A l'automne 1891, M. Chiasson abandonnait la direction de l'école en question pour se rendre au Collège Ste-Anne de la Pointe de l'Eglise, à la Baie Ste-Marie, N. E., pour y faire ses humanités, et aussi avec l'intention bien arrêtée de devenir prêtre dans la Congrégation Jésus-Marie autrement dite des Eudistes. Aussi, à Pêté de 1894, après avoir terminé sa première année de philosophie le futur évêque de Lydda partait-il pour la France et se rendait à Kerlois, département du Morbihan, en Bretagne, où il fit son noviciat chez les RR. PP. Eudistes, et l'année suivante il entra au séminaire des mêmes Pères à Redon, département d'Ille-et-Vilaine, pour

faire ses études théologiques.

C'est à Rennes, chef-lieu du même département, que, le 4 juin 1898, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Son Eminence le Cardinal Labouré.

Le 15 juillet suivant le premier prêtre eudiste acadien quitta Rennes, et le 2 août il débarqua à Halifax, et le surlendemain il arrivait au sein de sa famille à Rogerville ou le 21 du même mois, il avait le malheur de perdre sa bonne et sainte mère.

Le 25 août 1898, il rentra au Collège Sainte-Anne après une absence de quatre ans. L'auteur de ces lignes était alors professeur dans cette institution et c'est de la bouche même du futur supérieur de ce collège qu'il a obtenu les notes biographiques qui précèdent.

De 1894 à 1908, celui que la Providence destinait à devenir le deuxième évêque acadien enseigna une classe anglaise à Sainte-Anne, et je me suis laissé dire que bien qu'il fut supérieur, il continua jusqu'au mois de juin dernier, de professer l'anglais qu'il possède parfaitement bien.

Chez les RR. PP. Eudistes, on ne peut être supérieur d'une maison que pendant neuf ans, mais on peut redevenir supérieur après une année écoulée depuis le terme expiré. Cette dernière règle n'a pas encore été appliquée à Sainte-Anne. Le fondateur et premier supérieur de la maison de la Pointe de l'Eglise, fut le très regretté Mgr Gustave Blanche, de 1890 à 1899. Il fut remplacé en 1899 par le R. P. P. M. Dagnaud qui occupa le poste jusqu'en 1908. Celui-ci eut pour successeur Mgr Patrice Chiasson de 1908 à 1917. C'est le R. P. Alexandre Brand, prêtre breton, ordonné le 1er septembre 1895, qui succéda au deuxième évêque acadien.

Le Vicariat Apostolique du Golfe Saint-Laurent fut érigé en 1906 et confié à la Congrégation des RR. PP. Eudistes. Il est suffragant de Québec. C'est le jeudi, 18 octobre courant, dans la belle et vaste église de Sainte-Marie de la Pointe-de-l'Eglise—qu'à tort on nomme Church Point—l'église mère de la baie Sainte-Marie, qu'a lieu le sacre de Mgr Patrice Chiasson par Son Eminence le Cardinal Bégin, archevêque de Québec, le même qui dans la cathédrale de Chicoutimi, le 28 octobre 1905, sacra le bon et très regretté Mgr Gustave Blanche premier évêque du vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent; mais à cette date

Cour de Circuit

La session d'octobre de la Cour de Circuit s'est ouverte mardi de la semaine dernière sous la présidence de l'honorable juge Chandler de la cour suprême.

C'était la première visite du juge Chandler depuis son accession sur le banc. C'était aussi sa première visite au Madawaska. Le juge a été enchanté et surpris de voir tout le progrès de cette partie de la province.

Le dossier de la cour était pas mal volumineux. Deux causes criminelles et quatre causes civiles étaient inscrites. Les grands jurés étaient les suivants: George I. Thériault Régis A. Cyr, Hubald Daigle, Wilbrod Saindon, Gilbert Guerrette, David Chassé, Fred Lajoie, J. W. Hall, Augure Bernier, W. C. Albert Frédéric Picard et F. X. Carrier.

Il est à remarquer que le juré n'était pas représentatif du comté vu que sur douze jurés, sept étaient de la ville d'Edmundston et le plus éloigné seulement six milles de la ville. Ci-suit la liste des petits jurés: L. D. Bernier, Honoré Nadeau, Joseph Cyr, Phydime Nadeau, Félix Sirois, Joseph Albert, Elias Daigle, David Nadeau, John E. Aubé, Joseph St-Onge, Alphonse Dumont, Fred J. Daigle Cyprien Martin, Eloi Soucy, Jos Beaulieu, Fred Thibodeau, Cyrille Bellefleur, André Lévesque, Noel Godreau, Norbert Rossignol et Maxime Martin.

Plusieurs de ces jurés étaient disqualifiés à cause de leur âge et à cause de la qualification de propriété requise. Plusieurs qui ont siégé comme jurés ne connaissaient pas un traitre mot d'anglais de sorte qu'ils étaient là comme des hommes de bois sans rien comprendre.

Mgr l'Archevêque de Québec n'était pas encore Cardinal.

Un fait peut-être unique dans l'Eglise du Canada, c'est que Mgr Chiasson fut ordonné prêtre par un Cardinal et il est sacré évêque par un Cardinal.

Que je serais heureux de pouvoir assister aux belles et grandioses fêtes du 18 courant. Hélas, les circonstances ne me le permettront pas. Toutefois, si je n'y suis pas en personne j'y serai en esprit.

J'ai conservé du collège Sainte-Anne, où j'ai professé pendant quatre ans, et des bons pères Eudistes, entr'autres le supérieur, actuel, un souvenir ineffaçable, et pour Mgr Chiasson qui m'honorait de son amitié la plus profonde vénération.

Puisse la Providence nous conserver pendant de longues années notre deuxième évêque acadien.

Ottawa, ce 10 octobre 1917.
Elacide GAUDET.

de ce qui se passait dans la cour. C'est un état de choses déplorable. Ceux qui viennent demander justice devant les cours ont le droit d'être compris par ceux qui les jugeront. Le shérif du comté ferait mieux de voir à choisir que des jurés compétents et non les premiers noms qui lui passent par la tête.

Les causes criminelles étaient LE ROI vs Lévi Albert et LE ROI vs ARSENE VOISINE. Le grand juré n'a pas trouvé d'acte d'accusation dans chacune des causes de sorte que la partie criminelle de la cour fut vite passée. M. L'avocat Cormier défendait M. Lévi Albert et M. J. E. Michaud représentait M. Arsené Voisine.

Les causes civiles étaient les suivantes: Arthur Joseph Morin vs Joseph Tardif; M. Max D. Cormier pour le demandeur et M. J. E. Michaud pour le défendeur; Béloni Clavette vs George Ringuette, M. Max D. Cormier pour le demandeur et M. Pius Michaud pour le défendeur; Honoré Cyr vs George P. Lévesque, M. A. Lawson pour le demandeur et M. Max D. Cormier pour le défendeur; Joseph R. X. Cyr vs Arthur Hudon, M. A. Lawson pour le demandeur et M. Max D. Cormier pour le défendeur.

Les deux premières étaient des causes avec jurés et les deux dernières des causes sans jurés.

La première cause fut entendue mardi et le verdict du juré fut en faveur du demandeur M. Morin. Nonobstant ce fait, M. l'avocat Cormier a donné avis d'appel alléguant que le verdict n'est pas assez élevé d'après l'évidence même de la défense.

La deuxième cause fut réglée hors de cour par les parties intéressées, M. Ringuette payant ses frais et \$650.00 au demandeur M. Clavette.

La troisième cause fut aussi réglée entre les parties intéressées le demandeur acceptant \$55.00 pour tout dommage et les frais jusqu'à date.

La quatrième cause fut plaidée mercredi et jeudi. Le juge doit donner sa décision plus tard.

Plusieurs personnes étaient venues de toutes les parties du comté pour assister à l'ouverture de la cour.

Nous allions oublier que les membres du barreau d'Edmundston, par l'entremise de maître Lawson, lurent une adresse au juge Chandler à l'ouverture de la cour, à l'occasion de son élévation sur le banc judiciaire et de sa première visite dans la comté de Madawaska. Le juge fut très heureux dans sa réponse et durant toute la cour a fait une très bonne impression.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE:

Carquet,	M. P. E. Moreault,	Gérant
Bathurst,	A. Alain,	Gérant
Edmundston,	F. H. Bourgoin	Gérant
Moncton,	J. E. St-André,	Gérant
Norton,	L. J. Melanson, pro-Gérant	
St-John,	D. W. Harper,	Gérant

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

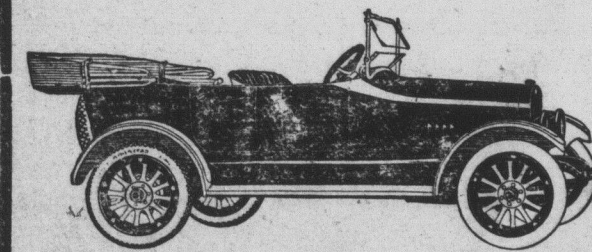
"Gray Dort"

LA MARQUE de la QUALITE

Lorsque vous voyez cet emblème, vous trouverez un char qui donne une satisfaction continue aux amateurs d'automobiles. Prenez des informations avant d'acheter un char. Le "Gray Dort" représente 60 années d'expérience dans la construction de voitures et d'automobiles.

Le moment ne sera jamais plus propice que maintenant pour acheter une automobile. Les automobiles étaient, il y a un an, à leur prix le plus bas—elles n'atteindront jamais un plus bas prix. La cherté des matériaux et de la main d'œuvre, qui est une cause directe de la guerre, sera maintenue pendant des années après la fin des hostilités. C'est donc le moment le plus propice pour acheter une automobile—et la voiture la plus avantageuse, pour le public en général, est sans contredit la

"GRAY DORT"



LIVRAISON IMMEDIATE

JOS. N. THIBAUT,

Edmundston, N. B.

La Question des Vivres et le Devoir de Chacun

Rédigé par la Branche d'Education—Contrôle des Vivres—Spécialement pour Le Madawaska

Chacun de nous se doit à lui-même, à l'Empire et à son propre pays de comprendre les faits essentiels qui concernent la question des Vivres. Chacun devrait connaître ces problèmes et les efforts que l'on fait pour les résoudre.

Le Contrôle des Vivres dans les conditions actuelles n'est autre chose qu'un effort pour organiser nos ressources alimentaires dans le but

de travailler le plus efficacement possible à la poursuite de la guerre. Et pour la réussite d'une telle organisation, il faut renseigner le public sur les choses essentielles puis sur l'application de ces renseignements dans la vie individuelle.

On nous a dit que la situation alimentaire est grave dans le monde entier; nous ne nous y arrêtons pas. Suite à la quatrième page.